

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 27 novembre 2020

Date de convocation : 17 novembre 2020

Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 20 présents et représentés
- ✕ 20 votants

L'an deux mil vingt le vingt-sept novembre à 9H30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni rue des Vergers, à UXEGNEY (88390) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de CAPAVENIR Vosges.

Etaient présents :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de CAPAVENIR VOSGES), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de CAPAVENIR VOSGES), Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. QUINANZONI Noël (Adjoint au maire de XONRUPT-LONGEMER), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. METZ Frédéric (Adjoint au maire de DOGNEVILLE), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de CAPAVENIR VOSGES).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du centre de gestion), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du pôle Administration Générale), Mme. BOURGEOIS Amandine (Responsable du service Accueil/Entretien), Mme. HAYOT Anaïs (Responsable du pôle Emploi Territorial), Mme. MAINARDI Nadia (Responsable du service Comptabilité/RH), M. BASS Dylan (Contrôleur de gestion), Mme. METZ Menthine (Stagiaire au service Accueil/Entretien).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY).

REÇU EN PREFECTURE

le 10/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-088-288800030-20201127-2020_223_DE

223. Fixation des montants des cotisations et des prestations de services proposés par le CDG88 pour l'année 2021

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,

Considérant les activités du Centre de Gestion, financées soit par convention soit par cotisations assises sur les masses salariales des collectivités affiliées ;

Considérant la nécessité de fixer le taux des cotisations obligatoires et additionnelles pour l'exercice 2021 ;

Considérant le contexte particulier de l'année 2020 et son lot de contraintes, de reports et de difficultés journalières et par solidarité envers les collectivités vosgiennes, Monsieur le Président propose de geler les tarifications et les cotisations pour l'exercice à venir ;

Les membres du Conseil d'administration, Après un large débat, A l'unanimité,

- **Adoptent les taux de cotisation obligatoire et additionnelles telles que :**
 - **Cotisation « obligatoire » : 0.8%,**
 - **Cotisation additionnelle « Hygiène Sécurité » : 0.1%,**
 - **Cotisation additionnelle d'aide à l'application du statut : 0.4%.**
 - **Cotisation additionnelle « Médecine » : 0.45% pour les collectivités affiliées et 0,50% pour les collectivités non affiliées au CDG88 (délibération du 14 septembre 2018),**
- **Adoptent les tarifications de prestations de services comme indiquées en annexe (voir détail en annexe),**
- **Précisent que les taux et tarifs 2021 ne subiront aucune augmentation pendant toute la durée de l'exercice,**
- **Confient au Président le soin de procéder à la communication de ces taux et tarifs auprès de l'ensemble des collectivités vosgiennes, dans les meilleurs délais,**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel

Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges